



MAIRIE LE BELLAY-EN-VEXIN

PROCÈS VERBAL 007/2022 SÉANCE PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL 16/12/2022

Le dix décembre deux mille vingt-deux (16/12/2022) à 18 heures 45.

Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué le 13/12/2022, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Ludovic BAZOT, maire de la commune.

Etaient présents : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Olivier FLIGNY - Laurent RONDEAU - Olivier MAUGER - José MATIAS CARVALHO DE MOURA

Absent représenté : néant.

Absents : Sylvain GUICHARD, Isabelle ROBERT

Le maire, ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers, constate que le quorum est atteint et proclame la validité de la séance.

Le maire donne lecture du procès-verbal 006/2022 de la séance publique du conseil municipal du dix décembre 2022 (10/12/2022).

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Le maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Soumis à vote	Pour information	Divers
Délibération 36 : Décision Modificative n°1 : - virement de crédit du chapitre 23 vers le chapitre 20 - virement de crédit du chapitre 11 vers chapitre 65 et 012	Point sur les dépenses réalisées depuis le 10/12/2022	Question(s) diverse(s)

Aucune réclamation n'est formulée sur cet ordre du jour.

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Le Maire souligne que l'ensemble des conseillers a été destinataire par courriel des dossiers traités en séance de ce jour conformément à la délibération 12/2020 du 11/06/2020.

A la demande du Maire, le conseil municipal nomme José MATIAS CARVALHO DE MOURA, **Secrétaire de séance** (article L 2121-15 du CGCT).

Madame CADOT, secrétaire de mairie, assiste à la séance publique du conseil municipal en qualité d'auxiliaire de séance.

SOU MIS A VOTE

ORDRE DU JOUR N°1 : Délibération 36 – Décision Modificative n°1 : virement de crédit du chapitre 23 vers le chapitre 20 / virement de crédit du chapitre 11 vers chapitre 65 et 012

Monsieur le Maire, assisté de Madame Elizabeth DUFOUR, 2^e adjointe en charge des finances exposent :

Vu le manque de crédit au chapitre 012 – Charges du personnel pour un montant de 4 300 euros.

Vu le dépassement de crédit au chapitre 065 – Autres charges de Gestion courante pour un montant de 1 650 euros.

Vu l'impossibilité d'appliquer la fongibilité des crédits au chapitre 012 en M57.

Considérant qu'il convient d'apporter des ajustements afin de conserver l'équilibre réel du budget prévisionnel 2022 dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est proposé de passer les écritures comptables suivantes :

Section de Fonctionnement

Chapitre	Compte	Dépenses			Montant des crédit ouverts après DM
		Montant des crédit ouverts avant DM	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	
011	6062 - Fournitures non stockées	18 970 €	4 700 €		14 270 €
012	6413 - Rémunération du personnel	27 030 €		3 050 €	30 080 €
065	6558 - Autres contributions obligatoires	400 €		1 650 €	2 050 €
	Total Fonctionnement		4 700 €	4 700 €	
Total Budget de Fonctionnement		304 697,57 €			

Section d'investissement

Chapitre	Compte	Dépenses			Montant des crédit ouverts après DM
		Montant des crédit ouverts avant DM	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	
23	231 - Virement section d'investissement	54 598 €	4 300 €		50 298 €
20	2051 - concessions et droits similaires	0 €		4 300 €	4 300 €
	Total investissement		4 300 €	4 300 €	
Total Budget d'investissement		210 838,05 €			

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Adoption à l'unanimité la déclaration modificative pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

POUR INFORMATION

SUJET N°1 : **Point sur les dépenses réalisées depuis le Conseil Municipal du 10/12/2022**

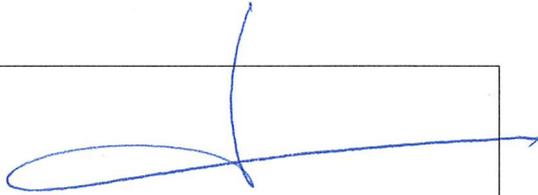
Dépenses d'investissement : 0 €

Dépenses de fonctionnement 2 104.50 € (frais postaux, achat Noël...)

Capacité de couverture : 71 428.17 €

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h10.

Maire	Ludovic BAZOT	
Secrétaire de séance	José MATIAS CARVALHO DE MOURA	